

CONDITIONS GENERALES

(CG)

I. Dispositions générales

1. Ahmad Waiss AKRAM exploite un réseau d'entrepreneurs et une agence digitale/(ci-après « Agence ») notamment sous le nom de domaine <https://yaqi.ch/> (ci-après le « Site web ») et dont le but est de faciliter les mises en relations entre d'une part des professionnels, entreprises et sociétés de différents domaines (ci-après « le(s) Partenaire(s) ») et d'autre part des potentiels clients voulant conclure un contrat avec les Partenaires (ci-après « le(s) Client(s) »).
2. L'Agence est destinée exclusivement aux Clients et Partenaires domiciliés/ayant leur siège en Suisse.
3. Les Clients peuvent notamment consulter les profils des Partenaires sur le Site web et entrer directement en contact avec ceux-ci aux moyens de leur propres renseignements indiqués, le tout gratuitement. Ahmad Waiss AKRAM n'a aucune relation contractuelle avec les Clients et n'a aucune obligation à l'égard de ceux-ci.
4. Les prestations de Ahmad Waiss AKRAM telles que notamment la création de profils, la mise en valeur, la visibilité et promotion des Partenaires sont payantes et sont réglées via un contrat individuel entre le Partenaire concerné et Ahmad Waiss AKRAM (ci-après « Contrat individuel »).
5. **Les présentes conditions générales (ci-après également « CG ») font parties intégrantes du Contrat individuel entre le Partenaire concerné et Ahmad Waiss AKRAM et sont publiquement disponibles sur le Site web.**
6. En cas de contradiction entre les dispositions des CG et les dispositions prévues par le Contrat individuel entre le Partenaire concerné et Ahmad Waiss AKRAM, les dispositions dudit Contrat individuel primeront.

II. Obligations, garanties et responsabilités du Partenaire

1. **Le Partenaire doit verser une rémunération à Ahmad Waiss AKRAM dont le montant et les modalités sont précisés dans le Contrat individuel passé entre celui-ci et Ahmad Waiss AKRAM. Le Partenaire doit verser la rémunération prévue d'avance, à défaut Ahmad Waiss AKRAM pourra refuser d'exécuter ses obligations.**

2. Le Partenaire communique à Ahmad Waiss AKRAM une demande de création de profil et l'accompagne de toutes les données nécessaires (coordonnées professionnelles, informations sur le type de prestations, descriptions, images, liens, etc.) dans un délai d'un mois. Il garantit qu'il remplit sa demande de création de profil de manière conforme à la vérité, exhaustive et exacte et s'engage à communiquer toute modification de ses données dans un délai de dix jours. De leur côté les partenaires doivent créer un compte gratuitement sur YaQi.ch, afin d'avoir accès aux références et être informé de l'actualité de la plateforme. Ces ateliers créés par Ahmad Waiss AKRAM sont totalement accessibles aux membres de l'Agence. Si un partenaire ne crée pas de compte, il ne peut aucunement reprocher à Ahmad Waiss AKRAM un manque d'information. Il est strictement interdit qu'un membre crée un compte aux profits de l'un de ses proches, si ce dernier désire faire concurrence de près ou de loin à l'Agence YaQi.ch. Dès le moment qu'un membre informe Ahmad Waiss AKRAM le souhait de quitter la plateforme YaQi.ch il renonce de suite à son accès aux références et ne recevra plus d'informations par rapport au bon déroulement de la plateforme YaQi.ch. Lorsqu'un membre a motivé sa demande de résiliation à Ahmad Waiss AKRAM, son profil sera actif jusqu'à sa résiliation sauf cas exceptionnel ou Ahmad Waiss AKRAM pourra le désactiver de suite.

3. Le Partenaire communique à Ahmad Waiss AKRAM tous les réseaux sociaux et professionnels dont il dispose (notamment Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn, etc.) ainsi que tous les accès à ceux-ci (identifiants, mot de passe, etc.) et l'autorise à y accéder et les gérer intégralement. Cette option (identifiants, mot de passe, etc.) concerne les partenaires qui désirent que Ahmad Waiss AKRAM s'occupe de leurs réseaux sociaux entre autre pour la création de contenu. Si pour une raison inconnue le compte du partenaire concerné est bloqué ou supprimé par la plateforme liée, ce dernier libère Ahmad Waiss AKRAM de toutes obligations.

4. Le Partenaire garantit avoir toutes les autorisations nécessaires et respecter toutes les dispositions légales applicables, notamment en droit de la concurrence, de la propriété intellectuelle et de la protection des données, du mandat, du travail, des assurances sociales, des règles de l'art de même que les prescriptions de son association professionnelle. Il garantit par ailleurs que les éventuels tiers auxquels il fait appel (sous-traitants, sous-mandataire, etc.) les respectent également.

5. Le Partenaire libère Ahmad Waiss AKRAM de toutes les prétentions que des tiers pourraient faire valoir en raison d'un comportement dont le Partenaire assume la responsabilité ou la charge. Le Partenaire supporte également tous les éventuels frais de poursuite judiciaire.

6. Le Partenaire s'engage à inviter le Client, une fois la fin de leur Contrat individuel, à noter/évaluer l'exécution de ses obligations et à laisser un commentaire sous son profil sur le Site web. Le Partenaire s'engage à ajouter/suivre/s'abonner sur ses réseaux sociaux et professionnels (notamment Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn, etc.) le compte lié à l'Agence créée par Ahmad Waiss AKRAM et à communiquer sur lesdits réseaux sociaux et professionnels tous les partenariats ainsi que mises en relation avec des Clients, en citant l'Agence et le Site web et en y introduisant un lien hypertexte y renvoyant directement. En aucun cas, cette mention ne pourra être imposé de manière automatique ou contraignante au partenaire concerné.e. C'est à son bon vouloir.
7. En cas de collaboration entre des Partenaires, ceux-ci s'engagent à communiquer sur leurs réseaux sociaux et professionnels (notamment Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn, etc.) en remerciant l'Agence pour cette mise en relation. En aucun cas, cette mention ne pourra être imposé de manière automatique ou contraignante au partenaire concerné.e. C'est à son bon vouloir.
8. Le Partenaire ne peut pas prétendre à un droit d'accès direct au Site web et ne peut pas prétendre à un droit d'empêcher sous quelque forme que ce soit Ahmad Waiss AKRAM de se lier contractuellement et d'exécuter toute prestation à l'endroit d'autres Partenaires (par exemple des concurrents), notamment en mettant en ligne leurs profils sur le Site web. En cas d'exclusivité voulu par le partenaire, que ce soit en rapport avec son corps de métier, sa localité, etc... Ahmad Waiss AKRAM peut envisager un accord avec lui de non-concurrence pendant sa période de présence dans l'Agence YaQi.ch moyennant une rémunération qui viendra s'additionner à sa cotisation annuelle selon le Contrat individuel entre le Partenaire concerné et Ahmad Waiss AKRAM.
9. Les réseautages organisés par Ahmad Waiss AKRAM dans le cadre de YaQi.ch sont réservés aux membres de l'Agence. Ahmad Waiss AKRAM a le droit en tant qu'organisateur a invité la ou les personnes qu'il désire. Les membres ont la possibilité de venir accompagné à condition d'avoir l'autorisation de Ahmad Waiss AKRAM au préalable et tant que cette personne ne fasse pas concurrence au travail de Ahmad Waiss AKRAM qui est le fondateur de YaQi.ch. Les invités des membres ne sont autorisés à venir que deux fois afin de ne pas perturber les membres. Si le réseautage a lieu chez un restaurateur, les membres seront informé au préalable de l'adresse et des conditions ainsi que le menu et les tarifs. Ahmad Waiss AKRAM sera en droit de demander au membre qui désire participer de verser en avance seulement le prix par personne du cocktail dînatoire hors boisson et de celui de leur invité. Si le membre ou son invité qui a confirmé sa présence ne vient plus au réseautage après confirmation, Ahmad Waiss AKRAM ne pourra lui rembourser car il devra verser ce paiement au restaurateur pour l'organisation du cocktail dînatoire.

III. Obligations et responsabilité de Ahmad Waiss AKRAM

1. **Les obligations de Ahmad Waiss AKRAM envers le Partenaire sont précisées dans le Contrat individuel passé entre ceux-ci.**

2. **Ahmad Waiss AKRAM n'est pas responsable d'éventuels dommages directs à l'égard des Partenaires, sauf en cas de faute grave ou dol. Cela vaut que la responsabilité soit de nature contractuelle, délictuelle ou basée sur une autre cause.**

3. **Ahmad Waiss AKRAM n'est jamais responsable d'éventuels dommages indirects, dommages consécutifs, dommages économiques, pertes de gain et/ou perte d'une chance à l'égard des Partenaires. Cela vaut que la responsabilité soit de nature contractuelle, délictuelle ou basée sur une autre cause.**

4. Ahmad Waiss AKRAM met tout en œuvre pour assurer un fonctionnement adéquat du Site web 24 h / 24 et 7 jours / 7, sauf fenêtres de maintenance annoncées et les cas de force majeure.

5. Toute prestation effectuée par Ahmad Waiss AKRAM à la demande du Partenaire hors du cadre du Contrat individuel passé entre ceux-ci sera sujette à une rémunération et facturation séparée à hauteur de CHF 125.- (HT) de l'heure. Dans ce cas, le Partenaire s'engage à régler la/les facture/s de Ahmad Waiss AKRAM dans les 10 jours après réception.

6. Ahmad Waiss AKRAM n'agit aucunement en tant que représentant, employé ou auxiliaire des Partenaires ou des Clients. La conclusion et l'exécution de contrats entre ces derniers relèvent de la seule responsabilité des Partenaires et des Clients. Ahmad Waiss AKRAM n'est aucunement responsable ni ne fournit aucune garantie quant au respect par les Partenaires ou les Clients des obligations réciproques qui leur incombent.

IV. Durée et fin du contrat

1. **Le contrat est conclu pour une durée d'un an ; le comptage de l'année précitée débute le jour de la signature du contrat individuel. A l'échéance de la durée d'un an, le contrat est automatiquement prolongé d'un an aux mêmes conditions, à moins que l'une des parties ne l'ait dénoncé moyennant un préavis de 30 jours pour la fin de la période contractuelle en cours, par courriel ou par courrier postal recommandé. Au tant que possible Ahmad Waiss AKRAM prendra contact avec le partenaire avant sa période de renouvellement afin de l'informer des nouveautés lui étant réservé et de l'informer de la taxe annuelle pour le renouvellement.**

2. Le droit de résiliation extraordinaire en tout temps par Ahmad Waiss AKRAM pour de justes motifs demeure expressément réservé. Sont notamment réputés justes motifs les cas suivants :
 - commentaires/réclamations négatifs répétés de la part de Clients à l'encontre du Partenaire (concernant le qualité du service, l'exécution des obligations, etc.) ;

- insolvabilité, faillite, imminence d'une commination de faillite ou litispendance d'une procédure concordataire ;
- violation de ses obligations par le Partenaire, notamment violation des présentes conditions générales et/ou du contrat individuel ;
- violation du droit applicable par le Partenaire.
- Manque de communication de la part du partenaire, ce dernier ne répond plus au sollicitation de Ahmad Waiss AKRAM en rapport avec les activités de [YaQi.ch](https://yaqi.ch) ou en rapport avec son contrat individuel.

3. En cas de résiliation extraordinaire par Ahmad Waiss AKRAM, aucun montant déjà payé à Ahmad Waiss AKRAM ne sera remboursé. Si le Partenaire n'a pas déjà payé ce qu'il devait, il devra immédiatement payer à Ahmad Waiss AKRAM l'entier de la rémunération prévue jusqu'à la fin de l'année en cours.

V. Modification des conditions générales

1. Ahmad Waiss AKRAM se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps. Dans un tel cas, Ahmad Waiss AKRAM s'engage à en informer le Partenaire 30 jours avant leur entrée en vigueur par courriel à l'adresse fournie et à mettre les conditions générales modifiées à la disposition de celui-ci.
2. **Si le Partenaire manifeste par courriel son désaccord avec les conditions générales modifiées dans les 15 jours après leur réception, le contrat est résilié pour la fin de la période contractuelle (annuelle) en cours. Dans le cas contraire, les conditions générales modifiées sont réputées acceptées par le Partenaire.**

VI. Autres

1. Ahmad Waiss AKRAM est propriétaire du nom de domaine <https://yaqi.ch/>. Ahmad Waiss AKRAM se réserve exclusivement l'intégralité des droits découlant du contenu de la plateforme numérique et de toutes ses prestations effectuées sans limitation de temps, de contenu et de lieu. En font notamment partie tous les produits textuels, photographiques, graphiques et autres qui ont été réalisés par Ahmad Waiss AKRAM sur le Site web. Personne n'est autorisé à utiliser les éléments provenant du Site web sans l'accord préalable écrit et signé de Ahmad Waiss AKRAM.
2. Le Partenaire ne peut pas céder ses droits ou obligations à un tiers, sans l'accord préalable écrit de Ahmad Waiss AKRAM.
3. Toutes les clauses du Contrat individuel et des présentes conditions générales sont dissociables et le fait qu'une clause se révèle non valable n'affectera pas la validité du Contrat individuel ou des présentes conditions générales ou d'une autre de leur clause. Si

une clause se révèle non valable (i) les parties la remplaceront par une disposition produisant des effets juridiques et économiques aussi proches que possible de ceux de la clause invalide, et (ii) le reste du Contrat individuel et des présentes conditions générales ne sera pas affecté par cette invalidité.

- 4. Le Contrat individuel et les présentes conditions générales sont exclusivement régis par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois du droit international privé. Le for exclusif en cas de litige est Lausanne.**

* * *

Faites le 27 août 2025 à Chavannes-près-Renens.

Lu et approuvé par le partenaire ci-dessous:

Mme ou M. _____

Signature : _____

M. Ahmad Waiss AKRAM

Signature :